



## Suite retention de permis

Par **Lino97**, le **05/02/2016** à **19:31**

Bonjour

Le vendredi 22 janvier, j'ai été contrôlé positif au volant avec un taux de 0,64 milligramme par litre d'air expirée

puis une rétention du permis immédiate

le 4 février je vais à la préfecture puisque je n'avais toujours pas de nouvelle pour ma suspension

il me dit que mon permis est suspendu 6 mois

mais en regardant la feuille 1F le préfet a pris cette décision le 28 Janvier sans avoir d'heure indiquée soit 5 jours après je devrais pas pouvoir récupérer mon permis en attendant ma convocation au tribunal??

Par **le semaphore**, le **05/02/2016** à **20:54**

Bonjour

Votre permis est suspendu administrativement sur la base de l'article L224-7 du CR (formulaire 1F)

Le Préfet n'a aucun délai à respecter pour prendre l'arrêté, contrairement aux articles L224-1 et L224-2 du CR qu'il n'a pu appliquer.

Un avocat a la capacité de récupérer votre PC, puisque, je suppose que vous n'avez pas eu d'audition contradictoire en Préfecture avant la notification du 1F